

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS - ARRONDISSEMENT ARRAS - CANTON ARRAS-2 - COMMUNE ATHIES

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, Maire, en suite de convocations en date du 10 mars 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Laurent CARTIGNY & Maxime GOUBET (excusés)

Procurations : Laurent CARTIGNY à Bernard DURAND ; Maxime GOUBET à Anthony LENGLET.

Secrétaire : Claude CAUET

Madame le Maire annonce que la séance du Conseil Municipal sera enregistrée.

1) Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2021

Compte-rendu adopté par la majorité des membres à l'exception de Gaëtan AMEELE, Caroline LEFEBVRE & Dominique KOLACZYK qui n'ont pas signé le compte-rendu de séance.

Gaëtan AMEELE précise que le compte-rendu n'est pas conforme aux propos tenus lors de cette séance.

2) Transformation de poste

Point retiré de l'ordre du jour, car le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, n'a pas rendu son avis concernant la possible promotion de grade de l'agent.

Madame le Maire précise qu'une réunion est programmé avec le CDG FPT 62 pour une mise à plat des dossiers de carrières des agents communaux.

Claude CAUET ouvre le débat sur la période de récession économique actuelle et trouve normal de faire évoluer la carrière des agents communaux, par une promotion de grade.

A titre d'exemple celui-ci évoque l'augmentation salariale sur le traitement de base d'un Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe au 12^{ème} échelon & d'un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe au 10^{ème} échelon. La différence est de 53 points majorés, donc un bonus de 248,35 Euros par mois sur le traitement de base.

De plus, celui-ci évoque également le tableau des effectifs, qui ne correspond pas à la réalité, car nombreux postes non pourvus, il préconise de supprimer ces postes, et de prendre des délibérations de création d'emplois au conseil municipal au fil de l'eau lors des besoins en personnel. Un comparatif des effectifs avec la commune de Maroeuil est présenté à l'assemblée municipale.

3) Tableau des effectifs communaux / délibération N° 2022.01

Filière Administrative

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi	Grade du Cadre	Emplois Pourvus
1 TC	Secrétaire de Mairie	Rédacteur Principal de 1 ^{er} Classe	1 TC
1 TC	Rédacteur	Rédacteur	0 TC
1 TC	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	1 TC
1 TC	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	0 TC
2 TNC	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	1 TP (28H00) / 1 TNC (30H00)

Filière Technique

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi	Grade du Cadre	Emplois Pourvus
1 TC	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	0 TC
1 TC	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1 TC
6 TC 1 TNC	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1 TC
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	0 TC
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	4 TC
		Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	0 TNC (33H00)

La présente délibération prend effet à compter du 01 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'Athies.

POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

4) Tarifs des Centres de Loisirs / délibération N° 2022.02

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 2 (Gaëtan AMEELE & Dominique KOLACZYK)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté un partenariat avec les FRANCAS pour l'organisation de l'accueil de loisirs. Il rappelle également que la réglementation générale et la fixation de certaines redevances incombent au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré, décident à la majorité des membres présents de définir les périodes de 2022 ainsi :

A) FONCTIONNEMENT

Février 2022 : du lundi 14 au vendredi 25 février 2022 inclus, soit 10 jours de fonctionnement.

Pâques 2022 : du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022 inclus, soit 9 jours de fonctionnement

Été 2022 : du lundi 11 Juillet 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit 14 jours de fonctionnement pour les enfants de 3 ans à l'ouverture du centre de loisirs et jusque 14 ans.

♣ Accueil et fonctionnement du centre de loisirs

- Le matin de 09H00 à 12H00.
- Le midi de 12H00 à 14H00 pour ceux qui mangent à la cantine.
- L'après-midi de 14H00 à 17H00.

Toussaint 2022 : date prévisionnelle du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022, soit le tableau des tarifs des 5 jours.

B) RESTAURATION

- Un service de restauration est assuré de 12H00 à 14H00.
- Le prix du repas est fixé à **3,05 €** pour tout enfant.

C) GARDERIE

- Un service de garderie fonctionnera de 07H30 à 09H00 et de 17H00 à 18H30.
- Participation est de 1,60 € par jour.
- Au-delà de 5 jours, le forfait de 16,00 € sera appliqué.

D) TARIFS DES INSCRIPTIONS

- Tarifs applicables pour le centre d'été

TARIF	ATHÉSIENS					
	POUR UNE PÉRIODE DE 5 JOURS			POUR UNE PÉRIODE DE 4 JOURS		
Quotient familial	1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire		1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire	
Jusqu'à 617,00 €	19,00 €	17,00 €		15,20 €	13,60 €	
De 618,00 € et +	26,00 €	24,00 €		20,80 €	19,20 €	

TARIF	EXTERIEURS					
Quotient familial	POUR UNE PÉRIODE DE 5 JOURS			POUR UNE PÉRIODE DE 4 JOURS		
	1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire		1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire	
Jusqu'à 617,00 €	26,00 €	24,00 €		20,80 €	19,20 €	
De 618,00 € et +	32,00 €	31,00 €		25,60 €	24,80 €	

- Pour les enfants extérieurs mais scolarisés à l'école d'Athies, le tarif Athésien leur sera appliqué.

Le tarif Athésien sera réclamé aux parents Athésiens divorcé qui ont la garde de leurs enfants pendant les vacances d'été.

Gaëtan AMEELE : Quel coût représente un enfant pour la commune fréquentant le Centre de Loisirs.

Mélanie PAWLAK : Note la demande, une réponse sera faite ultérieurement.

Gaëtan AMEELE : Le dépliant des tarifs et périodes a été distribué bien avant passage au conseil municipal.

Mélanie PAWLAK : Effet rétroactif pour raison sanitaire lié au COVID 19.

Anthony LENGLET : Les tarifs sont figés pour l'année 2022, la distribution a été faite la veille du conseil municipal.

Gaëtan AMEELE : Réflexion et vote a posteriori de la distribution aux habitants.

5) Acquisition de capteurs CO2 - demande de subvention CUA / délibération N° 2022.03

POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

Madame le Maire rappelle l'opération et la délibération prise par la CUA le 10 mars 2022.

Cette demande d'une mutualisation à l'échelle de la CUA a été formulée par de nombreux Maires auprès des référents territoriaux.

Suite à l'évaluation des besoins et dans un objectif d'équité de traitement dans l'accès à ces équipements pour le personnel et les enfants, la CUA a proposé aux communes qui le souhaitent de s'engager dans cette démarche collective.

Suite au sondage réalisé le 25 janvier 2022, l'opération représente l'achat de **238 capteurs de CO2 pour 29 communes membres** permettant d'obtenir l'équipement à un meilleur prix et d'optimiser le coût net. Par ailleurs, la CUA prend à sa charge le dépôt de la demande de subvention exceptionnelle auprès de l'État, dispositif prolongé jusqu'au 30 avril 2022.

Les 29 communes sont ACHICOURT, AGNY, ATHIES, BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT, BEAUMETZ-LES-LOGES, BEAURAINS, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE, BOIRY-SAINT-MARTIN, BOIRY-BECQUERELLE, BOISLEUX-AU-MONT, ECURIE, FEUCHY, FICHEUX, GUEMAPPE, HENIN-SUR-COJEUL, HENINEL, MERCATEL, MONCHY-LE-PREUX, NEUVILLE-VITASSE, NEUVILLE-SAINT-VAAST, RIVIERE, ROCLINCOURT, ROEUX, SAINT-LAURENT-BLANGY, SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL, SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS, TILLOY-LES-MOFFLAINES, WAILLY et WANCOURT.

Madame le Maire recense les besoins pour la commune d'Athies :

- 5 classes (dont 2 maternelles et 3 primaires)
- 1 garderie

- 1 salle de motricité / dortoir.

Après dialogue, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- L'acquisition en commandes groupées de 5 capteurs de CO2, pour la commune, et selon les disponibilités, 2 capteurs supplémentaires pour la garderie et la salle de motricité / dortoir.
- La demande de subvention par l'intermédiaire de la CUA.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer avec chacune des communes précitées la convention à intervenir en ce sens ainsi que toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les dépenses afférentes à ces opérations seront prévues sur le Budget Principal de l'exercice 2022 (article 60632).

Les recettes afférentes à ces opérations seront prévues sur le Budget Principal de l'exercice 2022 (article 7477).

Dominique KOLACZYK : Demande si une étude de la qualité de l'air a été réalisée et qui procède à l'installation des capteurs de CO2.

Mélanie PAWLAK : les employés communaux installeront les capteurs de CO2 dans les bâtiments, et assureront leurs entretiens.

Guillaume LEFEBVRE : étude de la qualité de l'air, devis en cours.

6) Reprise de concessions cimetière communal - sollicitation fonds de concours CUA / délibération N° 2022.04

POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

Madame Le Maire expose le devis du 04 novembre 2021, de la société des Pompes Funèbres DUFLOS de Dainville pour un montant de travaux de 4.200,00 € TTC relative aux courriers et arrêtés pris pour la reprise des concessions en cours au cimetière communal.

♣ Concessions référencées :

- CORDONNIER-DENIS concession 128 / n° de plan J232 & J232B.
- BRUNEL-COIFFIER concession 106 / n° de plan K 257 ; K257B & K257C.
- FAMILLE GUILBERT Acte de Notoriété / n° de plan K253 & K253B.
- BOUQUET-DESSINGES concession 126 / n° de plan I197.
- **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**
- D'accepter cette proposition.
- D'inscrire la dépense au budget de l'exercice en cours article 2116.
- De solliciter la CUA pour l'obtention d'un fonds de concours pour ces travaux référencés.

7) Recrutement d'un PEC - service cantine / délibération N° 2022.05

POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

Madame le Maire relate la démission de l'agent le 10 janvier 2022 et la nécessité de recruter un nouveau contractuel pour 12 mois en remplacement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des présents,

DECIDE de créer 1 poste à compter du 01/04/2022 dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : BIO-NETTOYAGE ET SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.
- Durée du contrat : 12 mois.
- Durée hebdomadaire de travail : 20H00.
- Rémunération : **10,57 €** (SMIC).

AUTORISE, Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Questions diverses

Gaëtan AMEELE : sollicite et interpelle le conseil municipal afin de participer à **l'organisation de la cantine**.

Mélanie PAWLAK : les élus remplacent les absences pour cause de COVID 19, des agents communaux.

Gaëtan AMEELE : demande l'envoi des documents annexes explicatifs avec la **convocation** par mail ou courrier.

Claude CAUET : s'associe à cette demande pour les projets porteurs.

Mélanie PAWLAK : note la demande.

Gaëtan AMEELE : demande la date de **remplacement du poste de secrétaire** de mairie.

Mélanie PAWLAK : dossier en cours avec le CDG FPT 62, notre secrétaire de mairie a acté son départ en retraite.

Gaëtan AMEELE : relève la distribution du **calendrier** de la commune aux administrés et celle de l'association des anciens combattants qui peuvent perdre des recettes.

Mélanie PAWLAK : cette opération vient pallier l'absence de la cérémonie des vœux depuis deux années.

Gaëtan AMEELE : revient sur la sécurisation et la matérialisation demandée des passages protégés notamment aux sorties d'école.

Mélanie PAWLAK : note la demande.

Gaëtan AMEELE : demande au niveau des déclarations préalables de travaux la réglementation pour une **hauteur de clôture** en façade de 2,00 mètres et sur le côté 1,80 mètre.

Guillaume LEFEBVRE : rappelle que la CUA instruit dorénavant les dossiers de DP.

Gaëtan AMEELE : demande à Madame le Maire si elle a signé pour parrainer un candidat à l'élection présidentielle d'avril 2022.

Mélanie PAWLAK : non.

Gaëtan AMEELE : demande, au sujet de **l'utilisation de la salle des fêtes** pour les 2 concerts du comité des fêtes et de l'amicale laïque.

Gaëtan AMEELE : demande un rappelle des consignes dans le règlement de la salle des fêtes, pour savoir qui fait quoi dans les domaines culturels, festifs, etc.

Claude CAUET : du fait de son classement en Établissement Recevant du Public du type L de 3^{ème} catégorie, ces types d'activités sont autorisés.

Gaëtan AMEELE : demande si la salle des fêtes est libre au mois d'août 2022 ?

Mélanie PAWLAK : oui la salle des fêtes est libre d'occupation.

Gaëtan AMEELE : demande le retour suite à la distribution du flyer concernant **l'exposition** artisanale des athésiens.

Christine VALLEZ : 5 personnes ont répondu pour participer à cette exposition.

Gaëtan AMEELE : dernière question demande au niveau du pouvoir d'achat et de la solidarité, autre que les collectes effectuées pour l'UKRAINE et de l'appel pour la demande d'hébergement.

- Le recensement du nombre d'hébergement disponible sur Athies.
- Fait un rappelle de la subvention octroyée par l'équipe municipale de Lucienne Deglos en aide à l'Arménie.
- Précise que 160 bungalows sont disponibles en Zone Actiparc, convention possible avec l'ESAT.
- Des bungalows pourraient être installés sur des terrains communaux. (Exemple, stade de football, etc).
- Propose la composition rapide d'un groupe de travail pour faire face à cette vague de réfugiés pour assurer les hébergements d'urgences.

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20H17